

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 JUILLET 2025

**Nombre de membres :**

En exercice : 59  
Présents : 39  
Pouvoirs : 5  
Votants : 42

**Date de convocation et d'affichage :**

4 juillet 2025

**Numéro :**

D20250710\_152

**Objet :**

Approbation de la première phase de l'étude pour la stratégie paysagère et énergétique

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet, à 19 heures 00 minute, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Trivier-sur-Moignans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	S. PERI
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	LESAU	2025	x	
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		x	
	Rachel	RIONET		x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA			x L. LOREAU
	Pascal	GAGNOLET			x
	Claude	LEFEVER			x JP. COURRIER
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE			x
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER			x
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON			x
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY			x
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU			x F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL		x	
	Marie Anne	ROUX			x
	Didier	FROMENTIN		x	
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT			x
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT			x

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **François MARECHAL**

La Communauté de Communes de la Dombes s'est engagée dans l'élaboration de sa « stratégie paysagère et énergétique » afin de définir les conditions de préservation de l'identité paysagère dombiste en intégrant harmonieusement les installations de production d'énergies renouvelables. Ce travail permettra d'enrichir les volets paysage et énergie du SCoT et, par voie de compatibilité, les documents d'urbanisme locaux.

Pour accompagner conjointement la Communauté de communes de la Dombes et le Syndicat mixte Val de Saône-Dombes, porteurs des SCoT du même nom, dans cette démarche, le groupement Folléa Gautier – TRANS-FAIRE a été retenu à l'issue d'une procédure de marché public.

La stratégie paysagère et énergétique bénéficie de la réalisation préalable des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) pour les 3 communautés de communes (CC Dombes, VSC et DSV). Ils fixent des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 et 2050, visant à renforcer la réduction de consommation énergétique et le développement des ENR.

Cette ambition nécessite une adaptation des cadres de vie et des modes de vie hérités du « tout-pétrole » (consommation massive d'énergies fossiles), qui préside à l'aménagement du territoire depuis au moins la sortie de la Seconde Guerre Mondiale. Quelle place faire aux énergies renouvelables dans la réalité vécue et perçue du territoire de la Dombes et du Val de Saône ? Où les implanter ? À quelles conditions les rendre acceptables, voire désirables aux yeux des habitants ? Comment composer le mix énergétique optimal par rapport aux ressources du territoire et à sa sensibilité paysagère et écologique ? Comment le développement des EnR et les objectifs de sobriété peuvent-ils servir de leviers à une évolution dynamique et positive du cadre de vie ? C'est à ces questions que la stratégie paysagère et énergétique doit répondre.

**La démarche est organisée en trois phases :**

**Phase 1.** Un diagnostic pour caractériser les paysages et analyser leur capacité d'accueil des installations de productions d'énergies, décliné et synthétisé sur chaque territoire SCoT. Cette phase sera présentée en Conseil communautaire le 10 juillet.

**Phase 2.** Une stratégie qui décline un scénario d'évolution paysagère et énergétique à l'horizon 2050 et des orientations de mise en œuvre pour chaque SCoT. Elle devrait être validée en fin d'année 2025.

**Phase 3.** L'identification d'actions prioritaires à mettre en œuvre, la définition d'indicateurs de suivi et la validation d'orientations à décliner dans les SCoT. Ce guide d'actions stratégiques devrait être finalisé en février 2026.

**Le diagnostic** comprend trois parties :

La première partie décrit les paysages de la Dombes et du Val de Saône :

- À travers l'identification des fondements de paysages, c'est-à-dire ce qui a présidé à la constitution des paysages du territoire et à leur spécificité : la géologie, le relief, l'hydrologie, l'agriculture, les espaces naturels, l'urbanisation, et la production énergétique,
- Un retour sur l'histoire et l'évolution conjointe des paysages et de l'énergie permet d'ancrer ces paysages dans leur caractère mouvant et évolutif, et introduit les grandes évolutions qui ont touché les territoires de la Dombes et du Val-de-Saône ces dernières décennies,
- Une lecture plus fine, à l'échelle des unités de paysage définies par l'Atlas des paysages de l'Ain, identifie les caractéristiques des différents paysages de la Dombes (Dombes des étangs, Dombes bocagère, Dombes forestière, Dombes ouverte), les évolutions à l'œuvre et la place des installations énergétiques dans les paysages.

La deuxième partie précise les valeurs paysagères de la Dombes et du Val-de Saône, c'est-à-dire les traits de caractères qui fondent l'identité du territoire, les spécificités reconnaissables et familières pour ceux qui y vivent et/ou y travaillent. Elle synthétise également les enjeux liés aux paysages et aux énergies, localisés finement dans la carte des sensibilités paysagères.

Enfin, la troisième partie aborde le potentiel énergétique des paysages :

- Elle synthétise les projections du PCAET en termes de consommation et de production d'énergie du territoire,
- Elle présente également les opportunités et potentiels de paysages en matière d'énergie, à travers l'étude de 3 ressources et l'évaluation de la capacité des paysages à accueillir de nouveaux développements énergétiques : la biomasse, le photovoltaïque et la méthanisation,
- Enfin, elle présente un mix énergétique possible à affiner et décliner dans la phase suivante, assurant une production compatible avec les documents cadres, pouvant s'insérer harmonieusement dans les paysages de la Dombes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la première phase du diagnostic présentée en séance.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide par 42 voix pour et 2 abstentions :

- **De prendre acte** de la première phase du diagnostic.

Ainsi fait et délibéré, le 10 juillet 2025.

La secrétaire de séance,  
Sonia PERI



La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

